

# CANETTES EN ALUMINIUM / UBC

## CANETTES USAGÉES EN ALUMINIUM (UBC), COLLECTÉES SÉPARÉMENT

### LIVRAISONS EN SUISSE

CONTRIBUTIONS (DEPUIS LE 1.10.2023)	DOCUMENTS À FOURNIR	CONDITIONS
<p><b>Contribution pour la collecte jusqu'à 5'000 kg par an:</b> CHF 1.30 par kg (hors TVA)</p> <p><b>À partir de 5'000 kg par an, pour chaque kilogramme supplémentaire:</b> CHF 0.50 par kg (hors TVA)</p>	<p>Demande de contribution via myIGORA (<a href="http://www.myigora.ch">www.myigora.ch</a>)</p> <p>Confirmations de l'acheteur</p>	<p>La signature du formulaire de demande vaut confirmation que <b>les canettes en aluminium livrées ont donné lieu uniquement à l'émission de bons IGORA, à l'exclusion de tout paiement en espèces</b> (y c. livraisons internes), et qu'il s'agit de <b>canettes usagées collectées exclusivement en Suisse et non importées.</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Livraison uniquement aux centres de tri audités par IGORA, conformément à la liste.</li><li>• Dédommagement pour canettes en aluminium (UBC), franchise de 5'000 kg à CHF 1.30, au-delà CHF 0.50/kg.</li><li>• Les acheteurs en Suisse confirment la livraison avec le bon IGORA.</li><li>• Décompte via <a href="http://myigora.ch">myigora.ch</a></li></ul>

### DÉCOMPTES ET DÉLAIS

Par acheteur, plus qu'un seul décompte par mois (regrouper plusieurs livraisons au même acheteur). Décompte au plus tard le 15 du mois suivant (p. ex. saisir les livraisons d'octobre avant le 15 novembre).

Date de référence: myIGORA travaille avec la date de livraison. Délai de paiement IGORA: dans les 30 jours.

Les demandes adressées ultérieurement ne donnent plus lieu à une contribution.

# CANETTES EN ALUMINIUM / UBC

## LIVRAISONS À L'ÉTRANGER

CONTRIBUTIONS (DEPUIS LE 1.10.2023)	DOCUMENTS À FOURNIR	CONDITIONS
<p><b>Contribution pour la collecte</b> jusqu'à 5'000 kg par an: CHF 1.30 par kg (hors TVA)</p> <p>À partir de 5'000 kg par an, pour chaque kilogramme supplémentaire: CHF 0.50 par kg (hors TVA)</p> <p><b>Contribution à l'exportation</b> CHF 100.– par t (hors TVA)</p>	<p>Demande de contribution via myIGORA (<a href="http://www.myigora.ch">www.myigora.ch</a>)</p> <p>Confirmations de l'acheteur</p>	<p>La signature du formulaire de demande vaut confirmation que <b>les canettes en aluminium livrées ont donné lieu uniquement à l'émission de bons IGORA, à l'exclusion de tout paiement en espèces</b> (y c. livraisons internes), et qu'il s'agit de <b>canettes usagées collectées exclusivement en Suisse et non importées</b>.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Exportations directement vers une <b>fonderie d'aluminium</b> ou des <b>trieurs audités</b>, conformément à la liste.</li><li>• Décompte via <a href="http://myigora.ch">myigora.ch</a></li></ul> <p><b>Fonderies d'aluminium</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Livraison aux <b>fonderies d'aluminium</b> avec <b>protocole d'évaluation*</b> détaillé indiquant 1. la part d'UBC, 2. l'humidité et 3. la contamination (respectivement en % ou en kg, tolérance comprise). La contamination concerne toutes les substances autres que l'UBC et l'humidité, p. ex. les déchets, les matières plastiques, les autres types d'aluminium, les autres métaux, le verre, etc.</li></ul> <p><small>*Protocole d'évaluation d'un échantillonnage ou d'un échantillon de fonte. Les dédommagements se basent sur la quantité nette selon le protocole d'évaluation de la fonderie.</small></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Cela implique la saisie sur <a href="http://myigora.ch">myigora.ch</a> de la quantité brute d'UBC livrée et la saisie de la quantité nette d'UBC après le processus de fonte.</li></ul> <p><b>Centres de tri à l'étranger</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Livraison à des <b>centres de tri à l'étranger</b> audités par IGORA conformément à la liste.</li><li>• Saisie de la quantité d'UBC après tri sur <a href="http://myigora.ch">myigora.ch</a>, qui calcule automatiquement le taux de recyclage, y c. la fonderie d'aluminium. Détermination du taux de recyclage au moins une fois par an par un auditeur externe.</li></ul>
	<p>Documents de douane</p>	<p>Outre le numéro de tarif douanier <b>7602.0000</b>, les documents de douane doivent impérativement porter la mention «<b>canettes alu/UBC</b>».</p>

### DÉCOMPTES ET DÉLAIS

Par acheteur, plus qu'un seul décompte par mois (regrouper plusieurs livraisons au même acheteur). Décompte au plus tard le 15 du mois suivant (p. ex. saisir les livraisons d'octobre avant le 15 novembre).

Date de référence: myIGORA travaille avec la date de livraison. Délai de paiement IGORA: dans les 30 jours.

Les demandes adressées ultérieurement ne donnent plus lieu à une contribution.

**Coopérative IGORA pour le recyclage de l'aluminium**

Hohlstrasse 532, 8048 Zürich

T +41 44 387 50 10

[info@igora.ch](mailto:info@igora.ch), [www.igora.ch](http://www.igora.ch)



# CENTRES DE DÉPÔT DE CANETTES

## CANETTES USAGÉES EN ALUMINIUM (UBC), COLLECTÉES SÉPARÉMENT

- 
- Tous les centres de dépôt de canettes remettent des bons IGORA, exclusivement pour les canettes en aluminium, pas pour l'aluminium ménager.
  - La quantité minimale pour un bon est de 10 kg de canettes en aluminium.
  - Les bons sont délivrés exclusivement pour les canettes en aluminium usagées collectées en Suisse et non importées.
  - Les bons (Cash for Cans) sont de CHF 1.30 / kg, mais seulement pour les collecteurs privés.
  - Les collecteurs commerciaux facturent via myigora.ch.
  - Les centres de dépôt de canettes doivent **impérativement annoncer la livraison ultérieure des canettes en aluminium reçues** (bons) via le décompte myIGORA dans les 3 mois suivant la remise des bons.
  - La plupart des centres de dépôt de canettes remettent en plus un «billet de la chance» IGORA par 10 kg de canettes en aluminium.
  - Les billets de la chance IGORA ne doivent pas être remis à des entreprises de recyclage ou à des transporteurs.
-

# ALUMINIUM MÉNAGER

## EMBALLAGES ALU USAGÉS COLLECTÉS SÉPARÉMENT DANS LES COMMUNES SUISSES

CONTRIBUTIONS (DEPUIS LE 1.10.2023)	DOCUMENTS À FOURNIR	CONDITIONS
<b>Contribution communale</b> CHF 100.– par t (hors TVA) <i>(Cette contribution doit être reversée aux communes concernées.)</i>	• Demande de contribution via myIGORA ( <a href="http://www.myigora.ch">www.myigora.ch</a> )	• La signature du formulaire de demande vaut confirmation qu'il s'agit <b>exclusivement d'aluminium ménager issu de la collecte sélective des communes suisses.</b>
<b>Contribution à l'exportation</b> de 50 à 59% de métal: CHF 85.– par t (hors TVA)  à partir de 60 % de métal: CHF 100.– par t (hors TVA)	• Confirmations de l'acheteur	• Les acheteurs à l'étranger confirment l'acceptation de la livraison en indiquant la date, la quantité et le type. Pour l'aluminium ménager, la mention suivante est obligatoire: « <b>emballages alimentaires usagés en aluminium, à l'exclusion de tout déchet issu des processus de production</b> ».  • Seul le poids attesté à l'entrée fait l'objet d'une contribution, et non la quantité vendue.  • Les acheteurs à l'étranger déclarent le métal en pourcentage. Seule une proportion de métal supérieure à 50 % peut donner lieu à indemnité.
	• Documents de douane	• Outre le numéro de tarif douanier <b>7602.0000</b> , les documents de douane doivent impérativement porter la mention « <b>emballages alimentaires usagés en aluminium, à l'exclusion de tout déchet issu des processus de production</b> ».

### DÉCOMPTES ET DÉLAIS

Par acheteur, plus qu'un seul décompte par mois (regrouper plusieurs livraisons au même acheteur). Décompte au plus tard le 15 du mois suivant (p. ex. saisir les livraisons d'octobre avant le 15 novembre).

Date de référence: myIGORA travaille avec la date de livraison. Délai de paiement IGORA: dans les 30 jours.

Les demandes adressées ultérieurement ne donnent plus lieu à une contribution.